



# GAZETTE PONCHONNAISE SEPTEMBRE 2015

## PROGRAMME DES PROCHAINES SEMAINES

Au Musée Joly, de 15 heures à 18 heures,  
Samedi 19 Septembre, Dimanche 20 Septembre,  
Dimanche 4 Octobre,

**EXPOSITION STAEBLER,**  
le peintre aux fils d'or.

Samedi 19 Septembre, **JOURNEES DU PATRIMOINE,**  
Dimanche 20 Septembre,  
**L'église et le musée Joly seront ouverts de 15 heures à 18 heures.**

Dimanche 20 Septembre, à 17 heures,  
**CONCERT A LA CHAPELLE DE TILLARD.** Vincent Bénard, orgue et piano,  
Bach, Schubert, Schumann, Scarlatti, Puccini, Verdi, Fauré. **Manuela Leconte, soprano.**

Samedi 3 Octobre, à 20 heures 30, dans l'église de Ponchon,  
**Concert au profit de la Ligue contre le Cancer,**  
avec l'Harmonie d'Abbecourt.

Samedi 17 Octobre, de 10 heures à 16 heures, à la Salle des Fêtes de Ponchon,  
**BROCANTE AUX JOUETS DE L'APLPP.**  
Brocante réservée aux enfants adhérents à l'APLPP.

Samedi 24 Octobre, à 21 heures, dans l'église de Ponchon,  
**CONCERT avec le QUINTETTE DE CUIVRES**  
du Conservatoire de Beauvais.

Samedi 7 Novembre, et Dimanche 8 Novembre,  
**SALON DES ARTISTES ET DES COLLECTIONNEURS** organisé par l'AHCP.

Samedi 7 Novembre, **LOTO** du Comité des Fêtes de Ponchon,  
à la Salle des Fêtes de Berthecourt.

Dimanche 8 Novembre, **THE DANSANT** du Comité des Fêtes de Ponchon  
à la Salle des Fêtes de Berthecourt.

Mercredi 11 Novembre, à 9 heures Cérémonie Commémorative.

Dimanche 29 Novembre, **RUN AND BIKE**, organisé par le Vélo-Club de Méru,  
et par l'AHCP.

## RUBRIQUE MUNICIPALE      ASSAINISSEMENT

**Rue du Pont-Delette.** Les travaux de réfection seront prochainement entrepris.  
Les riverains seront avisés de la date de ces travaux.

**Les Habitants du Larris et de Ponchon** ont reçu, dans le courant du mois de Juillet, une lettre leur précisant la marche à suivre pour les branchements particuliers.

A cette lettre était annexée une formule d'engagement à se brancher dans un délai de 2 ans. A ce jour, la moitié d'entre eux à peu près ont renvoyé cet engagement à la Mairie.

**Il faut bien voir qu'engagement ou pas, le raccordement est obligatoire.**

**Mais la réception par la Mairie de l'engagement d'au moins 80% des habitants, est la condition mise par l'Agence de l'Eau pour l'attribution de ses subventions.**

**Augmentation du prix de l'eau.** Les dernières publications, qui faisaient état d'une **augmentation** du prix de l'eau de **8 €** par mètre cube, ont suscité quelques demandes d'explication. Il a été annoncé à d'innombrables reprises, que les travaux sur Ponchon seraient particulièrement onéreux, et que l'augmentation du prix de l'eau y serait en conséquence particulièrement sensible.

Le coût élevé des travaux sur Ponchon tient à plusieurs facteurs :

- L'étendue de la Commune,
- Sa répartition en hameaux éloignés les uns des autres,
- Son relief compliqué, particulièrement dans le bourg,
- La nature de son sous-sol, la présence de roches et de sources,
- La nécessité d'un double réseau de part et d'autre de la Route Nationale,
- Et le fait que le coût de ces travaux soit à partager entre 1100 habitants seulement.

A plusieurs reprises, il avait été annoncé que le prix serait augmenté de 10 €.

En 2009, lors du lancement du projet, il avait été annoncé que le prix de l'eau serait multiplié par 3 ou 3,5. Des sondages successifs auprès des habitants de Ponchon avaient révélé que, malgré cela, et à une très forte majorité, ils souhaitaient l'installation de l'assainissement collectif.

A peu près à la même époque, il a été proposé à Ponchon de se raccorder sur la nouvelle station d'épuration de Hermes, étant entendu que l'Agence de l'Eau n'acceptait de subventionner le réseau de Ponchon que dans la seule mesure où il était raccordé sur la station de Hermes.

Deux éléments favorables qui sont intervenus depuis 2009, ont permis de limiter l'augmentation du prix de l'eau :

- L'instauration par la Communauté du Thelle d'un fonds de concours à notre profit pour un montant de 500 000 €,
- Le fait que les finances de la Commune s'étant considérablement améliorées, elle peut abonder le budget de l'assainissement pour 75 000 € chaque année, ce qui correspond à peu près, à l'annuité de remboursement d'un emprunt de 1 200 000 €.

On trouvera ci-dessous le calcul de l'augmentation du prix de l'eau, dans le cas où il n'y a pas de subvention du Département. Au moment où ces lignes sont écrites, la subvention du Département ne nous a pas été accordée, et il faut calculer comme si elle n'existait pas.

( La subvention du Département s'établit traditionnellement comme suit :

450 branchements X 2250 € = 1 012 500 € ).

## Calcul de l'augmentation du prix de l'eau.

Montant de l'investissement  
pour les phases 1, II et III, de la tranche ferme des travaux,  
qui comprend Ponchon, le Larris, Pierrepont, et Roye.

7 152 000 € HT

Subvention de l'Agence de l'Eau :	1 813 000 €	
Subvention du Département :	0	
Fonds de concours de la Communauté du Thelle :	+500 000 €	
	<u>2 313 000 €</u>	
Taxe de branchement : 840 € X 450 =	+378 000 €	- 2 691 000 €
A emprunter		= <u>4 461 000 €</u>
Annuité de remboursement : environ 6%		<u>X 6%</u>
		= 268 000 €

Consommation d'eau sur Ponchon, le Larris,  
Pierrepont et Roye : 39 000 m<sup>3</sup>.  
On présume que cette consommation va diminuer.  
39 000 X 95 % = 37 000 m<sup>3</sup>

: 37 000 m<sup>3</sup>  
= 7,20 € / m<sup>3</sup>  
+ 0,36 € / m<sup>3</sup>

Estimation de l'abonnement au service, rapportée au m<sup>3</sup> d'eau

Entretien du réseau de Ponchon,  
en application de la délégation de service public signée avec VEOLIA : + 0,70 € / m<sup>3</sup>  
Notre part de la construction de la station de Hermes,  
et notre part de son entretien en application de la convention  
signée avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Hermes : + 1,60 € / m<sup>3</sup>  
Redevance due à l'Agence de l'Eau Seine Normandie : + 0,30 € / m<sup>3</sup>  
= 10,16 € / m<sup>3</sup>

Abondement du budget de l'assainissement par le budget général : - 2,16 € / m<sup>3</sup>  
Augmentation finale du prix de l'eau : = 8,00 € / m<sup>3</sup>

**NB : Pour les années qui viennent, on fait abstraction de l'amortissement du réseau,  
qui est pourtant obligatoire.**

## RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE.

Le Syndicat des Sources de Silly-Tillard, dont nous buvons l'eau, a mis à profit les travaux  
d'assainissement pour moderniser le réseau d'eau potable de Ponchon.

Ces travaux ont été exécutés dans la Rue de la Fontaine-Mignon,  
dans la dans la Rue du Pont-Deflette,  
et dans la Rue du Pont-Courtin.

Ils ont eu pour objet de remplacer des tuyaux en amiante ciment  
par des tuyaux en fonte française de Pont à Mousson, et d'augmenter leurs diamètres  
de 60 ou 80 mm à 100 mm. Ils ont eu pour effet d'éviter que l'on refende les routes  
dans quelques temps.

Montant de l'investissement : 338 000 TTC, entièrement financé par le syndicat,  
au profit de la Commune, et avec plaisir nous dit son président, M. Pierre Desliens,  
ancien maire d'Abbecourt, et Vice-Président de la Communauté du Thelle.  
Qu'il soit ici assuré du plaisir encore plus grand qu'en retire son collègue de Ponchon.

## LA STATION D'EPURATION DE HERMES.

Elle est maintenant en activité. Elle reçoit déjà les eaux usées de BERTHECOURT, HERMES, NOAILLES, SAINTE-GENEVIEVE, et VILLERS. Elle recevra bientôt les eaux usées de PONCHON, puis un peu plus tard, celles de MORTEFONTAINE et NOVILLERS, soit un total de 20 000 équivalents-habitants.

La mise en service de cette installation, qui s'étend à peu près sur un hectare, nous donne l'occasion de décrire schématiquement son fonctionnement.

Le débit admissible de la station de Hermes est de 240 m<sup>3</sup>/heure par temps sec, et de 390 m<sup>3</sup>/heure, par temps de pluie. Au-delà, les eaux sont stockées dans un bassin tampon de 400 m<sup>3</sup>, avant d'être remises dans le circuit d'épuration.

L'épuration comprend 5 étapes : **le dégrillage,**  
**le désablage et le déshuilage,**  
**le traitement biologique,**  
**la clarification,**  
**le traitement des boues.**

**Le dégrillage :** Les eaux passent par une sorte de tamis, qui les débarrasse des matières grossières et inertes : chiffons, plastiques, morceaux de bois, ... *Et c'est ici que l'on peut déjà formuler une recommandation importante aux habitants de Ponchon, comme d'ailleurs : Ne jamais jeter de lingettes dans les toilettes, car elles bouchent les canalisations et les pompes de relèvement.*

**Le désablage et le déshuilage :** Cela se fait dans le désableur-dégraisseur,

- La diffusion de fines bulles d'air favorise la remontée des graisses à la surface. Les graisses sont récupérées par une racle, et traitées dans un ouvrage spécifique.
- Les sables et les graviers se déposent au fond du bassin. Ils sont pompés et évacués vers un laveur, puis stockés dans une benne.

**Le traitement biologique :** Il consiste à reproduire de façon accélérée le processus naturel des rivières. Les eaux arrivent dans un bassin où sont développées des bactéries, qui vont éliminer les pollutions azotées, phosphorées et carbonées, pour les transformer en boues. Cette opération se déroule dans deux réacteurs biologiques d'un volume global de 6000 m<sup>3</sup>

**La clarification :** Cette opération consiste à séparer l'eau traitée et les boues. Elle se déroule dans le clarificateur. Les boues se déposent au fond du bassin, ou elles sont raclées pour en être évacuées. L'eau est alors débarrassée de 95% de ses impuretés. Ainsi épurée, contrôlée, et analysée, elle peut être rejetée dans le milieu naturel.

**Le traitement des boues.** Elles sont envoyées dans deux centrifugeuses qui vont en extraire l'eau. Les boues sont ensuite transportées vers un centre de compostage, pour être transformées en engrais.

*Cet article est le résumé d'un article plus important, paru dans le bulletin d'information de la Commune de Berthecourt.*

**CELA NOUS AMENE A UN AUTRE ARTICLE PARU  
DANS L'OBSERVATEUR DE BEAUVAIS du 4 Septembre 2015,  
et nous permet de rappeler quelques fondements  
qui semblent avoir échappé à ses rédacteurs.**

- Naturellement, l'eau coule vers le bas et ne remonte pas vers le haut,**
- Celà se produit ainsi à Ponchon comme partout ailleurs,
  - Et donc, à Ponchon, l'eau propre coule vers le bas en suivant le ruisseau,
  - Et l'eau usée suit le même principe physique.
  - L'eau usée s'écoulant vers le bas, c'est là qu'il faut la recueillir, pour la renvoyer vers une station d'épuration.
  - Le point bas de Ponchon se trouvant presque au bout de la Rue du Pont-Courtin, on a préféré l'envoyer sur Berthecourt et Hermes plutôt que sur Abbecourt.

**Intervient ici une notion économique** dont l'évidence n'apparaît pas à tout le monde : Plus la canalisation est longue, plus elle coûte cher. Plus il faut de postes de relèvement pour faire remonter l'eau, plus cela coûte cher. Point besoin de bureau d'études pour comprendre qu'il était infiniment plus économique de se brancher sur Berthecourt que sur Abbecourt.

**A l'heure présente, le Département ne nous a accordé aucune subvention, et il nous a même écrit qu'il se réservait de n'en accorder aucune.**

Nous pouvons espérer ou attendre ses subventions.

~~Nous devons calculer comme s'il n'y en avait pas.~~

Si un jour elles surviennent, elles n'atteindront jamais 1 800 000 €.

Le Département fige ses subventions à 2 250 € par branchement.

2 250 € x 450 branchements = 1 012 500 €.

Encore le Département nous a-t-il bien écrit, qu'en cas de subventions, elles pourraient n'être que partielles, et ne porter que sur un nombre limité de branchements.

Les calculs donnent ceci :

Sans subvention du Département, le prix de l'eau augmente de 8 € par m<sup>3</sup>.

Avec 600 000 € de subvention, il augmente de 7 € par m<sup>3</sup>

Avec 1 000 000 € de subvention, il augmente de 6 € par m<sup>3</sup>.

~~Ces calculs sont corroborés par un organisme dont les rédacteurs de l'article précité ne semblent avoir saisi ni le rôle ni la nature. Il s'agit de l'ADTO, Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise, Société Publique Locale, créé par le Département, dont la Commune est actionnaire, et qui joue auprès d'elle et depuis des années, le rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage.~~

**Sur la question des prêts**, les tentatives de renégociation avec le Crédit Agricole n'ont pas abouti. Et nous sommes en contact avec le Crédit Agricole, et avec la Banque Postale, pour le financement de la poursuite du chantier sur Pierrepont et sur Roye.

Car il est une chose que les rédacteurs de l'article précité n'ont pas encore saisi : En raison du montant de l'investissement et de l'augmentation du prix de l'eau qui en était la conséquence, non seulement Robert Joyot n'était pas favorable à l'assainissement collectif, il y était franchement opposé. Mais à partir du moment où la décision de l'installer a été prise, il s'est tout aussi franchement attaché à le réaliser.

Robert Joyot

**LES RADARS DE ROYE.** La Préfecture de l'Oise n'a pas jugé utile jusqu'à présent d'installer des radars **non-pédagogiques**. En désespoir de cause, nous avons installé des radars pédagogiques. Ils ont un effet sur les automobilistes sensibles à la pédagogie. Pas sur les autres. Et les enregistrements qu'ils donnent signalent des vitesses qui atteignent 180 km à l'heure. Démarches et pétition en cours pour demander à la Préfecture qu'elle installe des radars **non-pédagogiques**, à destination des automobilistes réfractaires à la pédagogie.

La question des radars est revenue sur le devant de l'actualité, à la suite de l'accident qui s'est produit à Roye le 18 Août dernier.

M.DONNATE, correspondant du Courrier Picard, signale la réactivité des habitants de Roye, qui ont efficacement apporté les premiers secours, et dévié la circulation.

**LE STATIONNEMENT DEVANT LA BOULANGERIE.** Il est difficile. C'est le propre des centres commerciaux. Merci cependant de ne pas stationner devant les sorties de garages.

**LE PASS PERMIS CITOYEN.** Le Conseil Municipal a agréé la signature d'une convention avec le Conseil Départemental: Les jeunes de 18 et 19 ans, qui voudront passer le permis de conduire, pourront percevoir un aide de 600 €, en échange de 70 heures bénévoles au service de la Commune.

**LE SERVICE CIVIQUE** attend les jeunes de 16 à 25 ans qui voudront s'engager pour une mission de 24 heures par semaine, sur une durée de 6 à 12 mois, avec une indemnité mensuelle d'environ 573 € par mois, pour des missions d'intérêt général : culture et loisirs, action humanitaire, éducation, environnement, citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Renseignements à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,  
13, Rue Biot, BP 30971, 60009 Beauvais.  
03 44 06 06 22.

Au moment de leur départ dans les Alpes Maritimes, **Nicole et Hassan EZZEDDINE** nous ont laissé un message d'amitié particulièrement touchant, que nous ne pouvons reprendre dans son intégralité, mais qui s'adresse à tous leurs amis de Ponchon, et à toutes les Associations dont ils ont été les membres, et souvent les membres actifs. Bon vent à eux, et que notre souvenir le plus amical les accompagne.

Robert Joyot.

#### **DES NOUVELLES DE LA YOLE.**

A partir du 15 Septembre, le Mardi de 18 à 20 heures, à l'ASCA de Beauvais,  
**POETIQUE DE LA VILLE, PAROLES CAPTEES.**  
18 et 19 Septembre, **FORUM DES ASSOCIATIONS**, à l'Elispace de Beauvais.  
En Novembre, à la Galerie Nationale de la Tapisserie, à Beauvais,  
extrait d'une création : **7 FLASHES.**

**L'ARCAM, Ecole d'Arts et de Musique.** Piano, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, batterie, percussion, saxophone, éveil musical, arts plastique.

06 14 47 00 17

06 79 96 10 99

**MARIAGES :**

- ❖ CANTRELLE Cécile et MINGUET Benjamin unis le 13 Juin.
- ❖ DESACHY Charline et Sébastien PAQUE unis le 11 Juillet.
- ❖ MÉRIGOT Gwladys et BELLENGER Christopher unis le 05 Septembre.

**NAISSANCES :**

- ❖ Timothée TERPEREAU né le 16 Avril.
- ❖ Enzo TIRANT né le 07 Juin.
- ❖ Charline BOUTTÉ née le 29 août.

**BAPTÊMES CIVILS :**

- ❖ Thomas SIGLER baptisé le 30 Mai.
- ❖ Ulysse CHARBAULT SOBCZAK baptisé le 22 Août.

**DÉCÈS :**

- Marguerite GYSELINCK veuve BROGLIO qui nous a quittés le 15 Août.

**MAIRIE**  
**OUVERTURE AU PUBLIC**  
**LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI**  
**9 H / 12 H**  
**MARDI – JEUDI**  
**16 H 30 / 19 H 30**

**MUSÉE RAYMOND JOLY-CLARE**  
*Ouverture au Public*  
*1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois*  
 **15 H / 18 H**

**BIBLIOTHÈQUE**  
*Ouverture au Public*  
**MARDI / VENDREDI**  
 **16 H 30 / 18 H 30**